



28 février 2020

(20-1533)

Page: 1/1

Comité de l'agriculture

Original: français

### NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 27 février 2020, est distribuée à la demande de la délégation du **Sénégal**. La notification concerne les engagements en matière de subventions à l'exportation (**tableau ES:1**) pour l'**année civile 2019**.

---

Au titre de l'article 18:2 de l'Accord sur l'Agriculture, le Gouvernement du Sénégal notifie au Comité de l'Agriculture de l'OMC qu'il n'a accordé, au cours de l'année 2019, aucune subvention à l'exportation de produits agricoles au sens de l'article 9:1 dudit Accord.

---